

Séance du conseil municipal du 9 avril 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Absents : Votants : 13

Date de convocation : 2 avril 2021

Affichage de la convocation le : 2 avril 2021

Affichage du compte rendu le :

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Émeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Julien DE ALMEIDA, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Patricia GUILLEMINOT, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRESIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSÉ : Victoria BILLOD, pouvoir à Sylvie SOTTIAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aimé HUOT

VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 20 H

Salle du conseil municipal à la mairie d'Emagny

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.
3. Informations :
 - *Droit de préemption : DIA parcelles D 319 et D 203*
 - *Devis signés*
 - *Compte rendu de réunions et de commissions*
 - *Classement sonore des routes départementales*
 - *Passerelle*
4. Durée d'amortissement PLU
5. Budget primitif
6. Vote des taux d'imposition
7. Mise à disposition du terrain de l'école, données comptables.
8. Modification des commissions
9. Proposition d'installation d'un distributeur de pizzas
10. Questions diverses

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Aimé HUOT, secrétaire de séance.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/01

3/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2021 n'appelle ni remarque ni observation.

Débat

Mme BEUFILS fait remarquer qu'il n'a pas été fait mention de la présentation du programme d'exposition « Intermèdes géographiques » par Mme Pauline GILARD dans le dernier procès-verbal du 5 mars 2021.

M. le Maire l'explique du fait que cette présentation a été faite en amont de la dernière réunion du conseil municipal et n'en faisait pas l'objet.

Néanmoins M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal ne voient aucun inconvénient d'ajouter une note à ce sujet dans le dernier compte rendu, le projet ayant été d'autant plus très bien accueilli par l'ensemble des présents.

Aucune autre remarque n'a été faite.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/02

3/ INFORMATIONS

○ **Droit de préemption- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

- Vente de la propriété 26 rue de Chevigney 25170 EMAGNY
- Parcelle D 319

La commune ne propose pas d'exercer son droit de préemption.

○ **Devis signés**

- Bourgogne Franche Comté Signaux

Il s'agit de la commande complémentaire des panneaux de signalisation en cours d'installation pour la place des Tilleuls et l'Abbaye de Bellefontaine.

○ **Compte rendu de réunions et de commissions**

- Prise de parole des responsables de commission :

○ Commission vie sociale

- Un bulletin municipal est en cours de rédaction pour diffusion début Mai à l'ensemble des habitants d'Emagny.
- Participation au dernier conseil d'École, où il a été notamment évoqué la question de la classe en moins à Emagny dès l'année prochaine qui n'a apparemment suscité aucune réaction négative de la part des représentants des parents d'élèves.
- Le projet de transformation de l'ancien camping en parc de détente communal suit son cours. Un certain nombre d'actions seront initiées d'ici la fin de l'année avec le concours des habitants du village qui sera sollicité.

○ Commission bois

- Présentation du budget lors de la dernière réunion du SIGF, incluant notamment les ventes de bois et les divers travaux prévus.

○ Commission bâtiments

- Des devis sont en cours d'étude pour la réhabilitation de certains appartements communaux et de la salle Cerutti, afin de proposer une meilleure prestation en termes d'isolation et de chauffage à nos locataires, et ce avant le prochain hiver. Le délai est donc très serré et cette contrainte a été communiquée aux professionnels répondant à l'offre.

- Il est également envisagé quelques aménagements au sein du bâtiment de la mairie afin de le rendre moins énergivore.
- L'idée de mettre en place un système de panneaux photovoltaïques sur les ateliers communaux ayant 400 m² de toit bénéficiant d'une exposition sud a été évoquée afin d'améliorer le bilan énergétique communal. Le projet d'étude va être soumis au SYDED.

○ **Classement sonore des routes départementales**

- La préfecture a demandé aux maires des communes un avis sur le classement sonore des routes et notamment la départementale 8.

La mairie a fait connaître à Monsieur Le Préfet le regret de ne pas trouver la commune d'Emagny dans le classement des communes soumises à des nuisances sonores résultant de la circulation routière.

En réponse, la Préfecture a indiqué que seules les communes supportant plus de 5000 véhicules par jour étaient prises en compte dans ce classement.

Nous avons fait part de notre regret de l'application de ce seuil au regard des nuisances importantes relevées dans la traversée de la commune, dont la fréquentation sur le RD8 dépasse 3000 passages par jour, avec une majorité de véhicules relevés en excès de vitesse lors des comptages effectués à notre demande par les services du Département. Or il est constant de remarquer que vitesse et bruit vont de pair.

○ **Passerelle piétonne sur l'Ognon**

- Une réunion devait avoir lieu à Pin avec les élus des départements du Doubs et de Haute-Saône, celle-ci a été ajournée.

La démarche conjointe des communes de Pin et d'Emagny a été engagée par l'adoption d'une délibération prise par les deux conseils municipaux et dans les mêmes termes en décembre 2020. La première étape consiste à réunir les deux Conseils départementaux du Doubs et de Haute-Saône, et la Communauté de Communes du Val Marnaysien, pour organiser la réflexion et lancer une pré-étude.

Si l'engagement du département du Doubs est acquis dans son principe, celui du département de Haute-Saône et celui de la CCVM restent à confirmer.

Une nouvelle date reste à trouver prochainement. La traversée de l'Ognon sur la RD8 est absolument impraticable pour les piétons et les cyclistes à certaines heures de la journée.

4/ DUREE D'AMORTISSEMENT Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame Karine SABY-LAUDIJOIS, inspectrice principale des finances publiques qui assure une mission d'expertise auprès des décideurs locaux en matière de gestion financière, budgétaire et comptable et de fiscalité, a signalé que le PLU de la commune n'avait pas fait l'objet d'un amortissement comptable alors qu'il est terminé depuis 2014.

Afin de régulariser ce manquement, il convient de déterminer une durée d'amortissement dont la durée est de 5 à 10 ans en général pour un PLU.

Le Maire propose un amortissement sur 10 ans soit 4040.35 € à amortir par an.

Débat : les élus regrettent de devoir enregistrer cette charge nouvelle pour une dépense qui aurait due être amortie à partir de l'adoption du PLU, soit depuis 2014.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/03

5/ BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire présente le budget primitif 2021.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	379 129,01	329 832,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 181 817,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		379 129,01	511 649,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	329 843,00	599 581,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	332 033,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 62 294,49
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		661 876,00	661 876,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 041 005,01	1 173 525,83

Débat

L'ensemble du conseil municipal examine le document et après mention des différents points d'attention par le Maire, aucune remarque n'est faite.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/04

6/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose la reconduction des taux existants sans augmentation communale.

	Base	Taux	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	599 625	27.91 %*	164 781
Taxe foncière non bâti	19 729	14.30 %	2 803
Total			167 584

* Dont taux départemental

Débat

Le conseil municipal a unanimement validé le fait qu'une augmentation du taux d'imposition, en cette période critique pour nombre de ménages, serait inopportune.

De plus il a été fait mention du fait que s'il y avait eu augmentation du taux communal, le taux départemental aurait été mécaniquement augmenté d'autant.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/05

7/ MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE L'ECOLE – DONNEES COMPTABLES

Ce point est ajourné de façon à finaliser l'état de l'actif communal notamment pour ce qui concerne l'intégration initiale de 1960 dans l'actif communal, ce calcul étant nécessaire pour pouvoir procéder à l'écriture comptable qui permettra la mise à disposition de la CCVM du terrain d'assiette de l'école en cours de construction, et la possibilité de récupérer la TVA sur les travaux de l'école.

8/ MODIFICATION DES COMMISSIONS

La commission bâtiment n'est composée que de 4 membres. Monsieur AIT ALLOUACHE a fait part de son souhait d'en faire partie.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/06

9/ PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PIZZA

Monsieur le Maire donne lecture des mails reçus par M Laurent CHANEZ qui propose d'installer un distributeur de pizzas fraîches cuites au SAN LORENZO, place des Tilleuls. Fonctionnement 24 h/24 h, 7 jours sur 7 avec un choix de 8 à 9 pizzas différentes.

Le loyer proposé par l'entreprise est de 385 €/mois, identique à celui pratiqué dans une autre commune du grand Besançon.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal avant toute étude plus approfondie avec l'entreprise concernée.

Débat

Le débat engagé a permis de faire part d'expériences et de contact avec des acteurs/commerces concernés dans d'autres villages. Il s'est avéré que ce type d'installation ne semble pas nuire aux commerces traditionnels, ni aux vendeurs de pizzas (ambulatoires ou non) car cela répond à un besoin de services « hors temps habituel », notamment pour les personnes travaillant en horaires décalés. Les témoignages ont été recueillis dans plusieurs communes.

Néanmoins il a été fait part d'une inquiétude quant à la gêne sonore qui peut être occasionnée par les véhicules stationnant quelques minutes devant le distributeur. Le risque de déchets que ce type d'installation pourrait engendrer aux abords mêmes a été évoqué, même si le constat fait sur des communes voisines témoigne d'une grande différence avec le comportement des usagers consommant sur place des produits de type « fast-food », et dont les emballages et déchets se retrouvent bien souvent abandonnés de manière sauvage dans nos accotements.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour continuer l'étude de cette proposition afin de discuter des différentes conditions de réalisations et de modalités de cette dernière.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 1

Délibération 2021/04/09/07

15/ QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE BOIS

Monsieur PERRIN indique que plusieurs lots de bois (36 stères) sont à vendre et propose au Conseil Municipal d'en fixer le prix et le mode d'attribution. Ce bois fait suite aux différentes actions de nettoyage opérées par notre employé communal durant la dernière année écoulée.

Débat

Après divers échanges, du fait du façonnage du bois (prêt à être enlevé, seuls quelques morceaux nécessitent d'être recoupés/fendus), le conseil municipal s'accorde sur un montant de 20€ par stère. Les modalités d'enlèvement restent désormais à déterminer avec les acheteurs qui se manifesteront.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/08

DEPART D'UN LOCATAIRE

Le locataire d'un appartement communal situé au 1^{er} étage droit du 8 rue des Tilleuls a envoyé son préavis pour un départ de la commune au 1^{er} aout 2021. La disponibilité de cet appartement sera communiquée en Mai par les canaux de communication habituels.

Le Maire propose l'organisation d'une commission municipale qui sera chargée de l'examen des candidatures pour les attributions de logements dans le parc communal. Cette commission sera chargée également de réaliser les états des lieux à l'entrée et à la sortie des locataires. La commission aura également pour objectif de fixer les critères de sélections des futurs locataires.

La commission sera composée de : Émeline BARBIER (vice-présidente), Sylvie SOTTIAU, Patricia GUILLEMINOT et Bernard FIROBIND

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/09

MAISON QUARTIER

Le projet d'acquisition de la maison a fait l'objet de remarques et contestations de la part de la commune au vu de la rédaction proposée par l'étude notariale. Il s'agissait notamment d'éclaircir des points présentés comme des servitudes qui auraient été supportées par l'acquéreur, et de définir précisément les limites de mitoyenneté.

Après discussion, un accord a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle 191, et une convention a été validée par les deux parties. Ladite convention est donc annexée au projet d'acte qui doit être signé le 13 avril prochain.

Le Maire propose la validation de la convention à intervenir entre M VOIRIN, représentant la SCI propriétaire de la parcelle 191 et la commune qui sera propriétaire de la parcelle 190, et son adoption définitive pour pouvoir signer l'acte notarial d'acquisition de la maison Quartier.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/10

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est décidé de reconduire pour l'année en cours, le tarif annuel de 60€, pour l'occupation du domaine public pour la fête foraine et les commerçants présents de manière hebdomadaire sur le marché.
Pour les commerçants participant au marché d'Emagny, à raison de 2 fois par mois maximum, un tarif annuel de 30€ est proposé.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2021/04/09/11

La séance est levée à
Emagny, le 09/ Mars 2021 à 22h40
Le Maire,

